

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.111668	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	DGCL 2 place des Saussaies - 75008 Paris	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
Base juridique	Pour l'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements : le code général des collectivités territoriales (CGCT) - Décret n° 2022-167 du 11 février 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale dans les départements et régions d'outre-mer et la collectivité de Saint-Martin pour la période 2022-2027 ; - Décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aides à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ; - Décret n° 2023-1286 du 26 décembre 2023 modifiant le code général des collectivités territoriales et les annexes au décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 ; - les décisions des organes délibérants des autorités publiques qui s'appuient sur le présent régime - Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 en ce qui concerne le plan France 2030.	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.103603	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 145 000 000 EUR	
Pour les garanties	10 000 000 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Financement des risques, Prêt /Avances récupérables, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10)), Avantage fiscal ou exonération de taxation	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	FESI - 0 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise	Suppléments pour PME en %

	nationale	
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14) - Régime	70	20

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat>, -